

DECHARGE DE RESPONSABILITE PILOTE - PASSAGER

Dans le cadre de la journée organisée par V de V Sports le 25 et 26 mars 2022

je soussigné(e) M..... né(e)le

Adresse postale:.....

Téléphone :

E-mail :

dégage la SAEMS du CIRCUIT DE NEVERS MAGNY-COURS et l'ORGANISATEUR de toute responsabilité, au cas où je causerais par mon comportement, volontairement ou involontairement, de manière directe ou indirecte, un dommage quel qu'il soit à un tiers, un usager, un salarié du Circuit, ou à moi-même durant ma présence dans l'enceinte du Circuit, y compris les deux pistes :

- piste Grand Prix,
- piste Club.

Je déclare également :

- être en bonne santé,
- n'être sous l'effet d'aucun traitement médicamenteux ou autre, de nature à altérer mes facultés au cours de ma présence dans l'enceinte du circuit,
- avoir la pleine possession de mes facultés physiques et mentales,
- plus généralement ne faire l'objet d'aucune incapacité permanente ou provisoire contradictoire avec la pratique de la conduite sur circuit,
- avoir pleine et entière conscience des risques liés au pilotage sur circuit fermé,
- être muni d'un équipement complet : 1/ pour les véhicules de série : casque, chaussures fermées, vêtements longs couvrant bras et jambes (pantalon pour les femmes) ; 2/ pour les véhicules de compétition : casque homologué, chaussures homologuées, gants homologués, sous-vêtements et combinaison ignifugés homologués ; 3/ pour les motards : casque intégral homologué, gants, bottes, combinaison avec dorsale,
- être titulaire d'une assurance responsabilité civile à jour de cotisation.

Je renonce d'ores et déjà à engager toutes actions judiciaires à l'encontre de la SAEMS du CIRCUIT DE NEVERS MAGNY-COURS dès lors que :

- je serais victime d'un accident dans l'enceinte du circuit,
- ma responsabilité serait engagée par une personne morale ou physique à la suite d'un dommage, dont je serais à l'origine à l'occasion de ma présence dans l'enceinte du circuit.

Je m'engage à régler à la SAEMS du CIRCUIT DE NEVERS MAGNY-COURS ou à l'ORGANISATEUR, sur place lors de ma présence dans l'enceinte du circuit, toute facture qui me sera présentée et qui portera sur des dommages que j'aurais causés aux infrastructures et biens mobiliers utilisés par la SAEMS du CIRCUIT DE NEVERS MAGNY-COURS.

Tarifs de réparation des équipements de la SAEMS CNMC :

Pile de pneus (tarification à la pile)	260.00 € HT
Toile caoutchouc (200 €HT / m, 5m linéaire)	1000.00 € HT
Rails de sécurité (unité : 4 m)	650.00 € HT
Absorbants – sac de 20kg (le sac)	32.00 € HT
Panneau chevalet de distance	125.00 € HT
Poteau de rails de sécurité (à l'unité)	500.00 € HT
Alpina Super Defender (à l'unité)	980.00 € HT
Grillage FIA (860 €HT / m linéaire)	860.00 € HT
Extincteur (à l'unité) :	165.00 € HT
Autre dégradation :	Sur devis

Je m'engage enfin à quitter immédiatement l'enceinte du circuit de NEVERS MAGNY COURS, y compris les deux pistes ci-dessus visées, dès lors que je manquerais aux obligations figurant dans le règlement.

A MAGNY-COURS, LE

SIGNATURE :